



# Construction de la nouvelle station d'épuration du SIAHVY à Gometz-la-Ville



1972

BOUES  
ACTIVÉES

1000 EH

NON  
CONFORME  
au regard des  
normes de rejet  
dans le milieu  
naturel, la  
Salmouille

Durée  
prévisionnelle  
des travaux :  
10 mois



L'actuelle station d'épuration

## Une unité de traitement à bout de souffle après plus de 40 années de « bons et loyaux » services

L'actuelle station d'épuration de Gometz-la-Ville a été construite en 1972. Un bilan de son fonctionnement épuratoire réalisé en 2007 par le SATESE Yvelines-Essonne a fait, comme précédemment en 1999 et 2006, état de nombreux dysfonctionnements : surcharges hydrauliques par temps sec, teneurs en matières en suspension non conformes, départs de boues importants vers le milieu naturel.

Fort de ces constats répétés et d'exigences réglementaires plus rigoureuses, l'Etat s'est rapproché de la collectivité et l'a mise en demeure de mettre en conformité l'unité de traitement. Face à ses responsabilités, la commune de Gometz-la-Ville a sollicité l'accompagnement du SIAHVY et exprimé sa volonté de transférer au syndicat sa compétence « assainissement des eaux usées ».

## SIAHVY - 2010 : de l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

Un diagnostic technique réalisé en mai 2009 par la société HYDRATEC a confirmé la non-conformité du rejet. La refonte totale des filières eau et boues est apparue indispensable. L'année suivante, le transfert de compétence effectif au 1<sup>er</sup> janvier a permis au SIAHVY de réaliser des travaux optimisant le fonctionnement immédiat de la station d'épuration et d'engager un panel d'études confirmant les termes de la faisabilité d'une reconstruction à neuf.

Cette phase d'études terminée, un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été déposé courant 2012.

## La future station d'épuration, un outil de qualité technique et environnementale

Le 20 avril 2013, le SIAHVY recevait l'autorisation de la Préfecture de l'Essonne pour le projet de construction de la nouvelle station d'épuration à Gometz-la-Ville.

Après consultation des entreprises, obtention des subventions et délivrance du permis de construire, les travaux ont débuté en avril 2015. Les entreprises MSE et PINTO, associées au cabinet Atelier 251, sont chargées de leur réalisation.

Pour l'accompagner dans la conduite de ce projet, le SIAHVY s'est attaché les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, Groupement BPR France – SEGI, d'un Coordonnateur SPS, CESEC, d'un contrôleur technique, APAVE et d'un géotechnicien, SEMOFI.



Avril 2015 – Début des travaux  
Terrassements généraux



Mai 2015 – Ferrailage Dalle Bio-disques



Mai 2015 – Coulage Radier Silo à boues



Juin 2015 – Élévation Silo à boues

Maître d'ouvrage



Commune



Partenaires financiers



Assistants à maîtrise d'ouvrage



Entreprises



Coordonnateur SPS



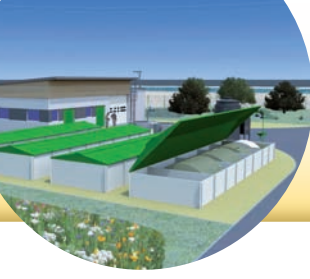
Contrôleur technique



Géotechnicien







# Construction de la nouvelle station d'épuration du SIAHVY à Gometz-la-Ville



La refonte de la station d'épuration à Gometz-la-Ville s'inscrit dans un nouveau contexte : augmentation de la capacité (1500 EH) et des exigences de traitement, notamment, vis-à-vis de l'azote et du phosphore.

Le choix du SIAHVY s'est porté sur une filière compacte et performante, par disques biologiques (bio-disques) ; une filière eau associée à une filière boues intégrée et désodorisée (centrifugeuse - silo).

## Un milieu hydrologique superficiel protégé : la Salmouille

La Salmouille, affluent de l'Orge au même titre que l'Yvette, s'écoule depuis sa source - 1,5 km à l'ouest du bourg de Gometz-la-Ville - jusqu'à Longpont-sur-Orge à l'est. elle constitue le milieu de rejet de la station d'épuration.

En amont du bourg, le ruisseau est à sec une bonne partie de l'année. En aval, le débit observé correspond, par temps sec, au débit rejeté par la station d'épuration. La Salmouille constitue un milieu particulièrement sensible et exigeant.

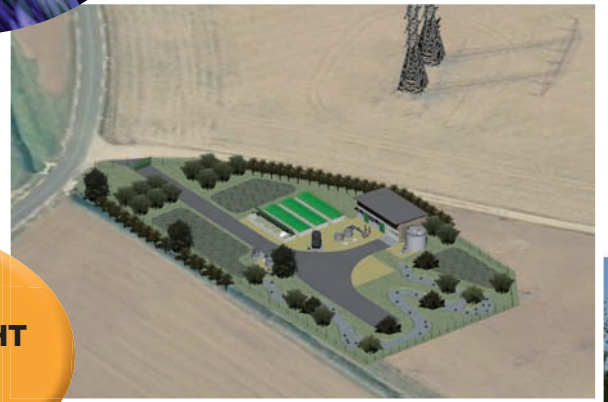
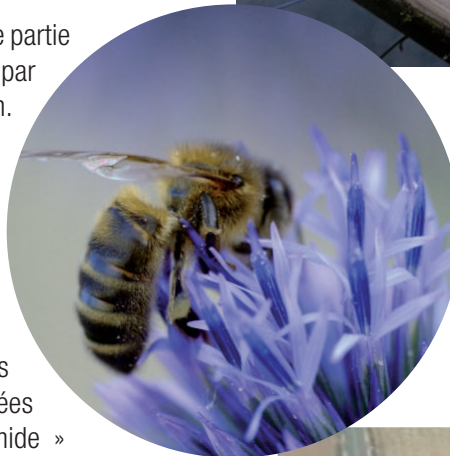
Compte tenu des dysfonctionnements observés sur l'unité actuelle de traitement, le rejet des eaux traitées est de mauvaise qualité et l'objectif du bon état écologique n'est pas respecté.

Pour la nouvelle station d'épuration, les effluents transiteront au travers de trois structures combinées « radeaux flottants – cressonnière – zone humide » qui composeront une zone de rejet végétalisée (ZRV). En dehors de son efficacité attendue sur la qualité des eaux traitées, cette ZRV sera aménagée de manière à développer la biodiversité du site, notamment par l'introduction d'espèces végétales propices à la fréquentation et à l'habitat des espèces animales présentes sur le site.



Radeaux flottants

La qualité des eaux à l'aval de la nouvelle station d'épuration respectera des normes de rejet strictes et bénéficiera avant son arrivée dans le ruisseau d'un traitement complémentaire expérimental (ZRV).



La nouvelle station d'épuration

**Coût de l'opération**  
**1 840 000 € HT**  
dont 60% de subventions



Maître d'ouvrage



Commune



Partenaires financiers



Assistants à maîtrise d'ouvrage



Entreprises



Coordonnateur SPS



Contrôleur technique



Géotechnicien

